

VERSION FRANÇAISE

Session 2021
13 – 16 juillet 2021
Point 5 de l'ordre du jour
Segment de haut niveau de l'ECOSOC

Forum politique de haut niveau 2021

Exposé écrit présenté par le Centre Europe – Tiers Monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

L'alimentation : enjeu central pour un développement durable

1. Les politiques imposées au niveau économique et social depuis plusieurs décennies, dans le cadre de la mondialisation néolibérale, sont à l'origine de l'augmentation de la pauvreté et de l'exacerbation des inégalités.
2. La crise sanitaire internationale liée à la pandémie de COVID-19 a aggravé cette situation. Cette crise s'est révélée être le prisme d'un modèle unique de développement qui engendre pauvreté, inégalités, discriminations, violations massives des droits humains et crises systémiques multiples (démocratique, politique, économique, sociale, financière, environnementale, alimentaire, sanitaire, culturelle). Cela s'explique par les caractéristiques du système économique dominant, à savoir la concurrence, la recherche à tout prix de la croissance économique et du profit maximum en faveur des élites économiques. Les décisions prises dans ce sens ont ainsi affaibli les prérogatives publiques, pourtant essentielles, au bénéfice unilatéral du secteur privé et réduit les ressources budgétaires allouées au secteur public (notamment dans les domaines de la santé, l'agriculture paysanne, l'éducation, la culture, etc.). De ce fait, les États sont dépossédés des principaux moyens et leviers politiques qui leur permettraient de se doter d'une capacité de résilience et de riposte face à des chocs comme la crise pandémique actuelle.
3. Dans ce contexte, les conditions d'un modèle de développement véritablement durable du point de vue économique, social et environnemental sont davantage mises à mal. Il en est de même pour les Objectifs de développement durable (ODD) stipulés par l'Agenda 2030, et en particulier les objectifs concernant les droits économiques, sociaux et culturels (en particulier les objectifs No. 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10) qui s'en trouvent dès le départ inexorablement affectés.
4. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, il est particulièrement préoccupant de constater l'aggravation de la crise alimentaire au niveau mondial. Selon les projections de la FAO, la plupart des indicateurs de l'état de la faim et de la malnutrition montrent une détérioration de la situation comme conséquence de la crise sanitaire internationale. Aux 750 millions de personnes souffrant d'une insécurité alimentaire grave à la fin de 2019 pourraient s'ajouter plus de 100 millions de personnes en 2020. Pour ce qui concerne la faim et la malnutrition « modérée-grave », les chiffres montent à plus de 2 milliards de personnes. Paradoxalement, la majorité des personnes souffrant de la faim sont les personnes travaillant dans les zones rurales et productrices d'aliments. Ces résultats sont la conséquence directe de l'architecture et du fonctionnement des systèmes alimentaires

actuels, construits au gré des intérêts des grandes entreprises transnationales agroalimentaires et au détriment de la paysannerie familiale et des communautés rurales.

5. Le thème du Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC (2021) indique la volonté de contribuer à orienter nos sociétés vers la construction d'une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 et vers des modèles de développement durables, en particulier face à la crise sanitaire internationale. Pour nous, la construction de cette voie passe impérativement par la promotion de systèmes agricoles résilients, durables et équitables, fondés sur la souveraineté alimentaire, la promotion et le respect des droits des paysans. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les États s'investissent dans le domaine agricole et protègent les zones rurales et la paysannerie familiale, tout en encourageant la coopération internationale multilatérale.

6. À cet égard, nous sommes très préoccupés par le fait que les lobbies des entreprises transnationales agroalimentaires orientent les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, prévu en automne 2021. Cet événement multilatéral pourrait et devrait constituer une opportunité pour renforcer nos systèmes alimentaires, pour diriger nos sociétés vers une reprise durable après la pandémie de COVID-19 et réaliser les objectifs de l'Agenda 2030. C'est pourquoi nous souhaitons mettre cette question et les défis qui l'entourent à l'ordre du jour du Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC.

7. Le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires a été conçu dans le cadre de la Décennie d'action pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et pour progresser dans la réalisation de chacun des 17 objectifs qui, comme on peut le lire sur le site du Sommet, « *dépendent tous à des degrés divers de la mise en place de systèmes alimentaires plus sains, plus durables et équitables* ». Cet événement onusien se donne ainsi comme objectif de préconiser des mesures concrètes axées sur la réalisation de l'Agenda 2030, de sensibiliser le public à l'importance de nos systèmes alimentaires, d'élaborer des pistes d'action pour orienter les gouvernements et de créer un système de suivi pour mettre en œuvre les résultats obtenus par le Sommet.

8. Cependant, dès le début, le processus de préparation du Sommet a été caractérisé par l'opacité et par la mainmise des entreprises transnationales agroalimentaires. Une poignée de transnationales, de quelques « experts », connus en réalité pour être des défenseurs de l'agriculture industrielle, et de certains États puissants dictent le contenu du Sommet, alors que les mouvements et les organisations rurales restent jusqu'à présent écartés du processus, relégués au rôle de figurants. Il semblerait qu'il n'y ait pas de volonté d'intégrer les organisations qui plaident pour la refondation des systèmes alimentaires dans un sens véritablement durable et égalitaire. Le mouvement international paysan La Vía Campesina a élaboré une analyse intitulée « État de siège sur un Sommet. À propos du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 », dans lequel elle dénonce ces manœuvres.

9. Suivant la trajectoire actuelle, le processus de construction du Sommet permettrait au secteur de l'agroalimentaire d'exercer une influence indue sur un espace public multilatéral afin de l'orienter à sa guise, selon ses intérêts stratégiques commerciaux, et de se légitimer en tant que leader et architecte des systèmes alimentaires. Il s'agit pour ce secteur de garder cette position de force pour protéger et augmenter ses profits et les dividendes de ses actionnaires.

10. Il convient de rappeler que le Sommet est issu d'une initiative conjointe entre le Secrétaire général des Nations unies et le Forum économique mondial (FEM). Ce n'est un secret pour personne que ce dernier est un espace conçu par et pour les sociétés transnationales et les institutions financières internationales, avec le soutien clé de quelques États puissants et de

quelques grandes entités « philanthropiques ». Il est la plaque tournante des initiatives visant la privatisation des services publics et la marchandisation/financiarisation de tous les secteurs productifs et des ressources naturelles, incluant bien entendu les systèmes alimentaires.

11. C'est ainsi que la nomination de la Dr. Agnes Kalibata, comme envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de superviser le Sommet, n'est pas surprenante. Au contraire, elle confirme notre analyse. En effet, Mme Kalibata est l'actuelle présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), organisation au centre de controverses et de critiques par les mouvements sociaux africains en raison de son soutien à la promotion de modèles agricoles industriels et hautement intensifs. Le choix de cette « experte » montre comment les intérêts particuliers du secteur de l'agroalimentaire s'articulent avec la volonté de contrôler et de « capturer » le Sommet en leur faveur.

12. Nous observons avec inquiétude que le Sommet semble se concentrer uniquement sur une approche des systèmes alimentaires basée sur les solutions de l'économie de marché - qui se sont pourtant avérées incapables de résoudre les problèmes de la faim, des inégalités et de la crise climatique - en ignorant les solutions durables des systèmes alimentaires paysans, comme l'agro-écologie, désormais inscrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. L'agro-écologie est une approche fondée sur la recherche de l'équilibre écologique des milieux agricoles, mais se veut également un moteur de justice sociale et d'autonomisation des communautés rurales locales.

13. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, M. Michael Fakhri, est également préoccupé par les préparatifs du Sommet, car portant actuellement sur « *un seul type de politique, l'agriculture intensive durable, également connue sous le nom de nouvelle révolution verte* ». Selon l'expert onusien, « *tout comme l'agriculture intensive industrielle, l'agriculture intensive durable repose sur des processus et des technologies à forte intensité de capital, ce qui revient à maintenir le statu quo s'agissant de l'économie politique actuelle du système alimentaire* » (voir A/HRC/46/33).

14. De plus, force est de constater qu'au cours de la première année des préparatifs du Sommet, en raison justement de la priorité accordée à l'approche basée sur les solutions de marché, les droits humains ont été exclus des débats, alors qu'ils font parties des buts des Nations unies. Certes, suite à la pression venant des mouvements sociaux, d'organisations de la société civile et de certains académiciens, les droits humains sont désormais intégrés, mais ils demeurent toujours à la marge des débats. Or, leur intégration est fondamentale car elle permet de placer les besoins humains avant les besoins économiques et commerciaux des milieux d'affaires. Une manière de rappeler un principe aussi simple que « la vie avant le profit ». De surcroît, cette intégration obligerait les États à agir pour changer et démocratiser les systèmes alimentaires, afin que ces derniers soient conçus en fonction des besoins de l'humanité.

15. Les crises alimentaires précédentes, et en particulier celle de 2008, ont démontré que les milieux des affaires et le secteur de l'agroalimentaire ne représentent pas la solution contre la faim et la malnutrition, ni pour la réalisation des ODD. Au contraire, ils sont souvent à l'origine du problème : ils préconisent des systèmes agricoles voués à l'exportation, détruisant les prérogatives de l'agriculture vivrière, augmentant ainsi la malnutrition des petits producteurs d'aliments ; ils plaident pour des systèmes basés sur la monoculture, ce qui a des conséquences néfastes pour la biodiversité, la qualité des sols, de la nourriture et les apports nutritifs des populations locales ; ils investissent dans la spéculation boursière sur les produits agricoles et les ressources naturelles, causant des bulles financières, des crises alimentaires dramatiques pour les peuples, tout en gonflant

les poches des actionnaires. Il n'est pas acceptable qu'un événement d'envergure comme le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires soit laissé aux mains de ces milieux, dont les priorités aggravent la crise alimentaire mondiale et celle sanitaire du COVID-19.

16. L'impact de la pandémie sur les systèmes alimentaires a été considérable : les chaînes agricoles mondiales ont été fortement perturbées, les inégalités au sein du monde rural et entre ce dernier et les centres urbains se sont creusées davantage, et l'insécurité alimentaire, qui ne cessait déjà de progresser avant la crise sanitaire, a augmenté, y compris dans les villes. Cette crise a mis en évidence les inégalités au sein des systèmes alimentaires mondiaux ainsi que la fragilité de ces derniers. Il est temps de changer cela par une refondation des systèmes alimentaires, engageant des changements profonds et structurels.

17. La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales doit être un instrument de référence pour ce Sommet, et en particulier pour atteindre les objectifs fixés. Elle doit également être placée au cœur des politiques agro-alimentaires des États, en tant que feuille de route pour un développement rural durable, inclusif et non-discriminatoire, axé sur les besoins des paysans et des autres communautés rurales, comme de l'humanité toute entière.

18. Au vu de ce qui précède, nous exhortons les États membres du Conseil économique et social et tous les États membres de l'ONU à s'emparer de la problématique liée à la tenue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et à en tenir compte dans leurs activités futures, et notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC (2021). Nous exhortons également les États à s'assurer que le Sommet puisse contribuer réellement à la transformation des systèmes alimentaires dans la perspective d'en renforcer la résilience face aux défis imposés par la crise alimentaire et sanitaire mondiale. De plus, nous appelons les États à garantir que les détenteurs de droits, tels que les paysans, les peuples indigènes, et les autres communautés rurales, soient placés au cœur du Sommet. Ce sont des conditions indispensables pour que cet événement puisse apporter sa pierre à l'édifice d'une reprise durable, et en faveur de la réalisation tangible des objectifs de l'Agenda 2030. En ce sens, l'ECOSOC, par sa vocation, pourrait et devrait contribuer activement aux travaux du Sommet.

19. En conclusion, les États membres de l'ONU ont le devoir de mettre un terme à la mainmise des sociétés transnationales et des institutions financières sur tous les espaces onusiens multilatéraux ; il en va de l'intégrité de l'ONU en tant qu'organisation multilatérale d'intérêt public, ainsi que de sa crédibilité, son indépendance et impartialité.

N.B: Cette déclaration a été publiée dans le document de l'ECOSOC «Statement submitted by organizations in consultative status with the Economic and Social Council» (p. 127 à 134) en anglais et en français : <https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/2021doc/2021-ECOSOC-HLS-Written-Statements-by-NGOS-in-ECOSOC-Consultative-Status.pdf>